

2022
2023



RAPPORT ANNUEL

*Centre
de services scolaire
des Hauts-Bois-
de-l'Outaouais*

Québec 

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais



Nous avons pris le temps, ces dernières années, de partager avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté une vision commune des constats et des défis de notre organisation. Nous nous y sommes adressés et nous avons effectué des actions concrètes pour la réussite éducative de tous nos élèves. L'année scolaire 2022-2023 nous a permis d'analyser les résultats de nos actions que nous avons mises en place par le Plan d'engagement vers la Réussite 2018-2023. Tout ce travail nous permet aujourd'hui de récolter le fruit des efforts de la CULTURE DE RÉUSSITE qui s'est établie au fil de sa mise en œuvre.

En effet, comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, je suis fier de vous annoncer que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSSHBO) a atteint la grande majorité des cibles qu'il s'était fixées. Les fruits de cette réussite ne pourraient être possibles sans la participation et l'engagement quotidien des équipes dans les écoles et les centres de notre centre de services scolaire. Soulignons, notamment, l'augmentation marquée de notre taux de qualification et de diplomation et la réduction de l'écart de réussite entre les différents groupes d'élèves.

Un grand merci également au comité d'engagement pour la réussite des élèves qui a travaillé sans relâche en 2022-2023 pour assurer une transition vers le PEVR 2023-2027. La grande disponibilité et les conseils judicieux des membres permettront, sans l'ombre d'un doute, la poursuite de nos pratiques probantes instaurées dans nos milieux.

C'est donc avec le vent dans les voiles que le CSSHBO poursuivra la mise en œuvre de son plan d'engagement vers la réussite lors de la prochaine année.

Je vous invite à parcourir les pages de notre rapport annuel et vous souhaite une bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Rossignol', written in a cursive style.

Denis Rossignol

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire	4
1.1 Le Centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants.....	5
1.3 Services éducatifs et autres services	8
2. Gouvernance du Centre de services scolaire	10
2.1 Le Conseil d'administration 2022-2023	10
2.2 Autres comités de gouvernance	12
2.3 Code d'éthique et de déontologie	15
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	15
3. Résultats.....	16
3.1 Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023	16
3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	16
3.1.2 Bilan coloré des onze actions prioritaires	22
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	23
3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire.....	23
3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire	24
3.3 Procédure d'examen des plaintes	26
4. Utilisation des ressources	28
4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire.....	28
4.2 Ressources financières	30
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	32
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	33
4.5 Ressources matérielles et informationnelles.....	33
4.5.1 Ressources matérielles	33
4.5.2 Ressources informationnelles.....	34
5. Annexes du rapport annuel.....	36
Rapport du protecteur de l'élève	36

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.1 LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE EN BREF :

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est un organisme en plein développement. Né en 1998 de la fusion de la Commission scolaire du Pontiac et de la Commission scolaire de la Haute-Gatineau, il devient Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour ensuite être renommé en 2020, Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais. Le Centre de services scolaire est une entité encore jeune.

Petit, le Centre de services scolaire dispose d'une structure souple que pourraient lui envier des organismes de plus grande taille. Les communications y sont faciles, les décisions prises rapidement et les relations de travail moins « bureaucratiques » qu'ailleurs... un milieu de vie en campagne, mais à côté de la grande ville. Le Centre de services scolaire accueille dans ses murs plus de 3000 élèves par jour.

Ces élèves sont répartis sur le territoire qui couvre une très grande superficie (27 300 kilomètres carrés) s'étendant à tout l'ouest et le nord de l'Outaouais dans les municipalités régionales de comté du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau.

NOTRE MISSION

Organiser, au bénéfice des élèves jeunes et adultes, des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant à sa mesure au développement social, culturel et économique de notre région et en promouvant et valorisant l'éducation publique sur notre territoire.

NOTRE VISION

Un Centre de services scolaire qui met en place une CULTURE DE RÉUSSITE axée sur l'engagement, l'ouverture au changement et l'émergence d'une relève de qualité, tout en contribuant au développement de son milieu.

NOS VALEURS

Éthique

Prendre de justes décisions qui favorisent la réussite de la mission éducative québécoise, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant au développement social, culturel et économique de notre région.

Persévérance

Valeur centrale du développement de l'organisation, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais met de l'avant les conditions gagnantes favorisant l'amélioration continue des élèves et des membres du personnel à l'atteinte de leur plein potentiel.

Rigueur

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais cherche constamment à offrir le meilleur service compatible avec sa mission à l'ensemble du public. Nos décisions sont prises avec objectivité et diligence afin de s'assurer de la pertinence de celles-ci et de la bonne marche des projets en place.

1.2. FAITS SAILLANTS 2022-2023 :

Septembre 2022

[Accueil chaleureux pour huit nouveaux élèves ukrainiens au pavillon Sainte-Marie à Otter Lake.](#)

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est heureux de souligner l'arrivée en classe de huit nouveaux élèves d'origine ukrainienne au Pavillon Sainte-Marie à Otter Lake dans le Pontiac.

Le vendredi 2 septembre 2022, huit élèves ukrainiens nouvellement arrivés dans le Pontiac ont été accueillis au Pavillon Sainte-Marie d'Otter Lake avec leurs familles. Pour l'occasion, toute l'équipe-école s'était mobilisée pour leur offrir une rentrée de qualité. Dans l'entrée de l'école, on pouvait lire le mot « Bienvenue » en ukrainien.

Les familles ont eu la chance de visiter l'école et ses installations. Les enfants ont découvert leur classe et rencontré leurs camarades. Le directeur du Pavillon, Stéphane Bouchard, avait préparé pour l'occasion une présentation permettant de mieux comprendre le fonctionnement du système scolaire québécois (calendrier, jours cycle, matières, etc.) La majeure partie de cette présentation avait aussi été traduite en ukrainien.

Novembre 2022

[Aide financière de 30 000 \\$ du ministère de l'Éducation pour le retour, le maintien en formation et la réussite d'une population adulte ciblée.](#)

La somme reçue par le CSSHBO a contribué à promouvoir l'importance d'un retour aux études pour les adultes désireux d'entreprendre et/ou de terminer leurs études tout en les dirigeant vers un premier diplôme ou la qualification d'un diplôme d'études secondaires (DES), d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une formation à un métier semi-spécialisé (FMS) ou d'une formation préparatoire au travail (FPT).

Ce projet regroupe des professionnels et enseignants dédiés au suivi des élèves en classe et en enseignement à distance. L'équipe cherche la formation et la meilleure formule pour l'élève avec un accompagnement et un encadrement personnalisé et intensif.

Décembre 2022

[Inauguration du Studio Mustangs de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.](#)

S'est tenue le 8 décembre 2022, l'inauguration du Studio Mustangs de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Studio Mustangs est un projet multimédia qui réunit divers médias numériques et qui soulève beaucoup d'engouement auprès des élèves et du personnel de l'école, et ce, grâce à l'équipe de fine pointe mise à la disposition des utilisateurs. Ce projet permet aux élèves de s'exprimer par divers médias tels que des podcasts, de la radio, de la vidéo, de la photo, de la télévision et par l'écriture d'article de journal.

[Sept \(7\) nouveaux diplômés en mécanique automobile.](#)

Le 7 décembre 2022 était le dernier jour de classe pour les élèves du programme de Mécanique automobile du Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau à Maniwaki.

Ces sept (7) finissants ont vécu une combinaison de formation à distance, en atelier et en milieu de travail et complété avec succès les 1800 heures de formation pour l'obtention de leur diplôme d'études professionnelles (DEP).

L'achat d'outils étant obligatoire pour un nouveau technicien automobile, le CFPVG remet depuis une vingtaine d'années, des bourses aux finissants afin de leur permettre de bien débiter leur carrière. Cette année, c'est près de 3 500 \$ qui ont encore une fois été remis aux élèves.

Janvier 2023

[Projet particulier dans les écoles primaires : Ajout de directions adjointes dans les écoles primaires.](#)

L'École du Cœur-de-la-Gatineau, l'École des Petits-Ponts et l'École Le Rucher ont bénéficié d'un ajout d'une direction adjointe, pour un projet particulier jusqu'au 30 juin 2023. L'ajout des directions adjointes a permis de soutenir le personnel en voie de qualification ainsi que les nouvelles personnes embauchées pour occuper divers emplois reliés au service à l'élève.

Février 2023

[Un élève du Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau \(CFPVG\) se démarque sur la scène régionale et provinciale.](#)

Mathieu Riel, étudiant en mécanique automobile du CFPVG, a remporté la première place aux olympiades régionales en mécanique automobile qui se tenait à Gatineau. Mathieu Riel participera par la suite aux Olympiades provinciales et terminera quatrième de la compétition avec un médaillon d'excellence remis aux élèves qui se sont le plus distingués pendant les compétitions.

Avril 2023

[Journée de co-création numérique à l'École des Petits-Ponts.](#)

Le 28 avril 2023, vingt-sept (27) enseignants de l'École des Petits-Ponts ont participé à une journée de co-création numérique qui leur aura permis d'explorer les outils Google et Classroom, manipuler les différents robots du labo créatif, exploiter la vidéo et l'écran vert, faire de la création en 3D et créer des œuvres à l'aide de la découpe vinyle. Cette journée aura permis à tous de vivre des activités en lien avec le Plan d'action numérique, de s'approprier de nouveaux outils et de planifier des activités à faire en classe.

Mai 2023

[Programme « Nager pour survivre ».](#)

En mai 2023, les élèves du 3^e cycle du pavillon de l'Académie du Sacré-Cœur ont eu la chance de participer au programme « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage du Québec. L'objectif de ce programme est d'initier les jeunes aux techniques de base dans le but d'éviter les noyades. Ainsi des sessions théoriques en classe et en piscine ont été offertes à une quarantaine de jeunes de 5^e et de 6^e année du pavillon de l'Académie Sacré-Cœur.

Ce projet s'est d'ailleurs distingué en recevant un certificat honorifique de la Société de sauvetage soulignant les Ambassadeurs « Coup de cœur » du programme Nager pour survivre. Il continuera de s'étendre en 2023-2024 dans les pavillons de l'École Le Rucher offrant ainsi à d'autres enfants du territoire la chance d'apprendre les techniques de survie dans l'eau.

[Don de moteurs de voiture au Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau \(CFPVG\).](#)

Ce sont au total huit moteurs de voiture qui ont été offerts au CFPVG par le fabricant Ford Canada, en collaboration avec Gerry Hubert, propriétaire du Garage Hubert Automobile Ford. Ce don aura permis de propulser l'apprentissage des élèves inscrits au programme de mécanique automobile.

Depuis les quatre dernières années, des dons représentant plus de 200 000\$ ont été remis au CFPVG par Ford Canada en collaboration avec Garage Hubert Automobile Ford.

Juin 2023

[Participation du pavillon Académie Sacré-Cœur au programme « Première Pierre ».](#)

Le Club de curling de la Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec l'équipe du pavillon Académie Sacré-Cœur, a soumis sa candidature au programme « Première Pierre » et elle a été retenue. Au cours de la dernière année, trois écoles ont participé à ce programme, le pavillon Académie Sacré-Cœur de l'École Le Rucher, Woodland de Western Québec et l'École primaire amérindienne Kikinamadinan.

L'objectif était d'initier les jeunes au curling, en complémentarité avec le programme « Blizzard », dans le cadre du volet sportif du pavillon de l'Académie Sacré-Cœur. Après avoir reçu des leçons à l'école, tous les élèves ont aussi pu visiter le Centre de curling et vivre au moins un atelier sur glace. En tout, 22 séances ont eu lieu pour que tous les 333 élèves des trois écoles puissent vivre cette activité. Le pavillon de l'Académie Sacré-Cœur est maintenant équipé de pierres pour le gymnase. Les élèves auront la chance de pouvoir pratiquer les rudiments de ce sport directement à l'école.

Le programme « Première Pierre » a été nommé événement annuel au gala de fin d'année du Club de curling. Le projet a aussi été reconnu par la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans la catégorie « engagement communautaire » lors d'une soirée reconnaissance en sport loisir et culture.

[René Allard nommé au temple de la renommée au RSEQ Outaouais.](#)

Le RSEQ Outaouais tenait le 23 mai 2023, la 37^e édition du Gala d'Excellence qui vise la promotion de toute l'excellence qui anime la grande région de l'Outaouais. Au cours de cette soirée, René Allard a été honoré en étant nommé au temple de la renommée. Il a grandement contribué au développement de saines habitudes de vie au sein de l'organisation et de sa communauté. Il a encouragé activement les élèves et membres du personnel à participer à divers programmes initiés par le RSEQ. Il a toujours incité les gens à maintenir un train de vie actif en organisant diverses activités. Il a également siégé pendant de nombreuses années au sein du conseil d'administration du RSEQ Outaouais.

1.3 SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES SERVICES

Le Centre de services scolaire propose une infrastructure éducative bien adaptée aux besoins de sa clientèle. Pour accomplir sa mission éducative, il peut compter sur un réseau comprenant trois écoles secondaires (à Mansfield-et-Pontefract, Gracefield et Maniwaki), dix-neuf écoles primaires, trois centres de formation générale des adultes et deux centres de formation professionnelle. Son budget total s'élève à près de 76 millions \$, alors que le personnel se chiffre à environ 800 employés. Sa clientèle compte plus de 3 000 élèves (maternelle quatre ans, maternelle cinq ans, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle).

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais propose également aux élèves qui y ont droit, en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires. Ceux-ci ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans l'ensemble de ses apprentissages.

Conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Centre de services scolaire s'est doté d'un programme pour chaque service éducatif complémentaire :

- Programme de services de soutien ;
- Programme de services à la vie scolaire ;
- Programme de services d'aide à l'élève ;
- Programme de services de promotion et de prévention.

Ces quatre programmes mobilisateurs incluent donc les services suivants :

- Animation spirituelle et engagement communautaire ;
- Animation sur les plans sportifs, culturels et sociaux ;
- Éducation spécialisée ;
- Enseignement à domicile ;
- Information et orientation scolaire et professionnelle ;
- Orthopédagogie ;
- Orthophonie ;
- Psychoéducation ;
- Psychologie ;
- Santé et intervention sociale.

D'autres services sont offerts aux élèves du primaire et du secondaire :

Services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) :

Le Centre de services scolaire offre de nombreux services pour répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le Centre de services scolaire peut compter sur l'appui d'une équipe multidisciplinaire formée de ressources professionnelles (psychoéducateurs, orthophonistes), de

ressources enseignantes (orthopédagogues, enseignants-ressources) et du personnel de soutien à l'élève (techniciens en éducation spécialisée, préposés aux élèves handicapés et interprètes).

Services de garde au primaire :

Le Centre de services scolaire compte trois services de garde en milieu scolaire répartis dans 13 pavillons fréquentés par plus de 300 enfants.

Autres services éducatifs au secteur adulte :

De plus, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais offre à la population adulte les services suivants :

- **Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)**

Ces services créés à l'intention des adultes servent à les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.) ;

- **Le service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)**

Ce service offre de faire une démarche officielle reconnue par le ministère de l'Éducation qui officialise l'atteinte des compétences acquises liées à celles d'un programme de la formation professionnelle, le tout menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ;

- **Test de développement général (TDG)**

Ce service permet la passation d'un test de développement général afin de se situer dans une démarche d'apprentissage continu ;

- **Test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)**

Ce service permet la passation des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Le Conseil d'administration 2022-2023

Christian Heppell	Président, représentant des parents du District le Rucher
Sabrina Devlin	Vice-présidente, représentante des parents de l'École des Petits-Ponts
Valérie Bouffard	Représentante des parents du District du Cœur-de-la-Gatineau
Sylvie Thibault	Représentante des parents de la C.E.H.G.
Claudee Galipeau	Représentante des parents du District Sieur-de-Coulonge
Julie Carle	Représentante des enseignants
Joziane Éthier	Représentante des membres du personnel professionnel non enseignant
Stéphanie Piché	Représentante des directions d'établissement d'enseignement
Monia Lirette	Représentante des cadres scolaires
Catherine Letendre	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Lynn Kearney	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Maxime Martel	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Kim Lesage	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Annie-Claude Beaumont	Personne âgée de 18 à 35 ans

DATE, HEURE ET LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE	HEURE	LIEU
22 août 2022 (extraordinaire)	18 h 30	331 rue du Couvent, Maniwaki (Qc), J9E 1H5
Procès-verbal du 22 août 2022		
30 août 2022	18 h 30	331 rue du Couvent, Maniwaki (Qc), J9E 1H5
Procès-verbal du 30 août 2022		
25 octobre 2022	18 h 30	250 chemin de la Chute, Mansfield-et-Pontefract (Qc), J0X 1R0
Procès-verbal du 25 octobre 2022		
29 novembre 2022	18 h 30	11 chemin de Blue Sea, Gracefield, J0X 1W0
Procès-verbal du 29 novembre 2022		
20 décembre 2022 (extraordinaire)	18 h 30	331 rue du Couvent, Maniwaki (Qc), J9E 1H5
Procès-verbal du 20 décembre 2022		
24 janvier 2023	18 h 30	331 rue du Couvent, Maniwaki (Qc), J9E 1H5
Procès-verbal du 24 janvier 2023		
28 mars 2023	18 h 30	250 chemin de la Chute, Mansfield-et-Pontefract (Qc), J0X 1R0
Procès-verbal du 28 mars 2023		
25 avril 2023	18 h 30	331 rue du Couvent, Maniwaki (Qc), J9E 1H5
Procès-verbal du 25 avril 2023		

DATE	HEURE	LIEU
30 mai 2023	18 h 30	250 chemin de la Chute, Mansfield-et-Pontefract (Qc), J0X 1R0
Procès-verbal du 30 mai 2023		
27 juin 2023	18 h 30	331 rue du Couvent, Maniwaki (Qc), J9E 1H5
Procès-verbal du 27 juin 2023		

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro de résolution	Objet	Date
CSSHBO-002-2022-23	Comité révision décision 2022-2023	22-08-2022
CSSHBO-006-2022-23	Demande de révision de l'élève ayant la fiche 8007239 (huis clos)	30-08-2022
CSSHBO-007-2022-23	Régime d'emprunts à long terme	30-08-2022
CSSHBO-008-2022-23	Désignation administrateurs comité du CA	30-08-2022
CSSHBO-009-2022-23	Demande appui traverse piétonnière Gracefield	25-01-2022
CSSHBO-012-2022-23	Comité de gouvernance et d'éthique	25-10-2022
CSSHBO-013-2022-23	Emprunts par marge crédit au ministre Finance	25-10-2022
CSSHBO-014-2022-23	Affiliation RSEQ Outaouais	25-10-2022
CSSHBO-015-2022-23	Politique relative au transport scolaire	25-10-2022
CSSHBO-016-2022-23	Procédure interruption et situations particulières transport scolaire	25-10-2022
CSSHBO-019-2022-23	Négociation contrats transport exclusif 22-28	29-11-2022
CSSHBO-020-2022-23	Dépôt évaluation directeur général (huis clos)	29-11-2022
CSSHBO-022-2022-23	Réaménagement réception CNDD de Maniwaki - RTA-014A	20-12-2022
CSSHBO-026-2022-23	Politique locale de gestion des gestionnaires	24-01-2023
CSSHBO-029-2022-23	Mandat CAG-2023-7525-50	28-03-2023
CSSHBO-030-2022-23	Calendrier rencontres CA 2023-2024	28-03-2023
CSSHBO-031-2022-23	Calendrier jours chômés et payés 2023-2024	28-03-2023
CSSHBO-034-2022-23	Approbation de la vente et transfert d'un contrat de transport scolaire	25-04-2023
CSSHBO-035-2022-23	Approbation des critères de répartition des ressources 2023-2024	25-04-2023
CSSHBO-036-2022-23	Égout pluvial et stationnement phase 2 - École de Gracefield (MDB-065L)	25-04-2023
CSSHBO-039-2022-23	Structure administrative 2023-2024	30-05-2023

Numéro de résolution	Objet	Date
CSSHBO-040-2022-23	Politique de communication	30-05-2023
CSSHBO-041-2022-23	Politique relative aux écrits de gestion	30-05-2023
CSSHBO-042-2022-23	Entretien ménager des pavillons Couvent du Christ-Roi, Pie XII et Académie Sacré-Cœur	30-05-2023
CSSHBO-043-2022-23	Entretien ménager à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge	30-05-2023
CSSHBO-044-2022-23	Calendrier des rencontres des comités du conseil d'administration pour l'année 2023-2024	30-05-2023
CSSHBO-047-2022-23	Approbation provisoire du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027	27-06-2023
CSSHBO-048-2022-23	Budget du Centre de services scolaire pour l'année 2023-2024	27-06-2023
CSSHBO-049-2022-23	Budget des établissements du Centre de services scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais 2023-2024	27-06-2023
CSSHBO-050-2022-23	Désignation du responsable du traitement des plaintes	27-06-2023
CSSHBO-051-2022-23	Désignation d'une personne répondante en matière d'accommodement religieux	27-06-2023
CSSHBO-052-2022-23	Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de Francisation Québec	27-06-2023
CSSHBO-053-2022-23	Amendement à la Politique d'achat	27-06-2023
CSSHBO-054-2022-23	Plan d'affectation annuel des gestionnaires 2023-2024	27-06-2023
CSSHBO-055-2022-23	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026	27-06-2023

2.2 AUTRES COMITÉS DE GOUVERNANCE

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres :

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Catherine Letendre Christian Heppell Sabrina Devlin Kim Lesage Sylvie Thibault

Comité de vérification	Lynn Kearney Valérie Bouffard Stéphanie Piché Julie Carle Sabrina Devlin
Comité des ressources humaines	Catherine Letendre Christian Heppell Monia Lirette Julie Carle Maxime Martel

- **Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres :**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	<p>Denis Rossignol, directeur général</p> <p>Stéphane Rondeau, directeur général adjoint</p> <p>Stéphane Bouchard, directeur, École des Petits-Ponts</p> <p>Anne-Marie Belleau, directrice adjointe, École des Petits-Ponts</p> <p>Sally-Ann Malette, directrice adjointe, École des Petits-Ponts</p> <p>Julie Martin, directrice, École secondaire Sieur-de-Coulonge</p> <p>Gabie Paré, directrice adjointe, École secondaire Sieur-de-Coulonge</p> <p>Josée Brisebois, directrice, École du Cœur-de-la-Gatineau</p> <p>Annick Lafontaine, directrice adjointe, École du Cœur-de-la-Gatineau</p> <p>Nicolas Lacroix-Le Duc, directeur adjoint, École du Cœur-de-la-Gatineau</p> <p>Valérie Carle, directrice, École Le Rucher</p> <p>Marianne Tremblay, directrice adjointe, École Le Rucher</p> <p>Vicky Roy, directrice adjointe, École Le Rucher</p> <p>Stéphanie Piché, directrice, Cité étudiante de la Haute-Gatineau</p> <p>Marie-Claude Cyr-Hubert, directrice adjointe, Cité étudiante de la Haute-Gatineau</p> <p>Serge Lacourcière, directeur, Centre d'éducation des adultes et École des Métiers</p> <p>Daniel Larche, directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes et École des Métiers</p> <p>Marc Delorme, directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes et École des Métiers</p> <p>Nadine Carpentier, directrice, Service des ressources humaines</p> <p>Manon Riel, directrice Service des ressources financières, du transport et de l'organisation scolaire</p> <p>France Lagarde, directrice adjointe, Service des ressources éducatives</p> <p>Charles Pétrin, directeur, Service des ressources matérielles et technologiques</p> <p>Louis-Philippe Larivière, secrétaire général</p> <p>Monia Lirette, régisseuse aux communications</p>

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<p style="text-align: center;">Aucune rencontre en 2022-2023</p>
Comité consultatif de transport	<p>Denis Rossignol, directeur général, CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Mike Dubeau, directeur général, CS scolaire Western Québec Christian Heppell, membre du conseil d'administration CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Manon Riel, directrice du transport scolaire - CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Pascal Proulx, directeur du transport scolaire - CS Western Québec Julie Martin, directrice d'école - CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Manon Dusablon, directrice adjointe transport scolaire - CS Western Québec Éric Blanchette, coordonnateur au transport scolaire – CSSHBO Kim Lesage, membre du conseil d'administration CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Mandy Brown, membre du comité de parents - CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais Andrew Cornforth, commissaire - CS Western Québec Stéphanie Lyrette-Brennan, commissaire - CS Western Québec Samantha Oxley, parent – CS Western Québec</p>
Comité de parents	<p>Katherine Fiset, présidente, École du Cœur-de-la-Gatineau, délégué FCPQ Celyna Hoffman, École du Cœur-de-la-Gatineau, substitut Sabrina Devlin, vice-présidente, École des Petits-Ponts Claude Galipeau, École des Petits-Ponts, substitut Christian Heppell, Cité étudiante de la Haute-Gatineau, délégué FCPQ Julie-Maude Major, Cité étudiante de la Haute-Gatineau, substitut Jean-Pierre Landry, École secondaire Sieur-de-Coulonge Valérie Bouffard, École Le Rucher Mélissa Harnois-Gaudreau, École Le Rucher, substitut Véronique Fiset, Représentante du comité consultatif EHDA parents</p>

2.3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les administrateurs du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais sont régis par le [*Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*](#) (ci-après le « *Règlement* »). Le *Règlement* détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le Centre de services scolaire des Draveurs, le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont conclu une entente afin de mettre en commun leurs ressources et partager le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est partagé au sein des centres de services scolaires signataires et a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au *Règlement*.

2.4 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Le Centre de services scolaire a adopté le 17 juin 2019 la [*Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles, SG-99.03*](#). Cette procédure vise à mettre en place un mécanisme visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles au sein du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais. La personne responsable du suivi des divulgations est le secrétaire général, Louis-Philippe Larivière.

Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* :

Reddition de compte 2021-2022	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune

3. Résultats

3.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2023

3.1.1 RÉSULTATS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Orientation 1 : Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires :

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021- 2022	Résultats 2022-2023
D'ici 2023, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Gars VS Fille	(Gars vs Filles : de 7 % à 5 %)	18,3 %	18,6 %	5,5 %	11,5 %	10%
	EHDAA VS GLOBAL	(EHDAA : de 40 % à 30 %)	26,2 %	21,7 %	25,7%	23,9%	À venir
D'ici 2023, ramener de 16 % à 14 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public	Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	16 % à 14 %	24,7 %	18,9 %	25,3 %	26,7 %	27,3 %

Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie :

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021- 2022	Résultats 2022-2023
D'ici 2023, porter à 70 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 65 % la proportion de ces élèves titulaires	La proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	Établir à 65 % la proportion des titulaires d'un premier diplôme	61,8 %	64,5 %	66,8 %	65,2 %	66,8 %
		70 % des élèves de moins de 20 ans qui	62,3 %	65,0 %	68,3 %	63,4 %	68,3 %

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires et diplôme d'études professionnelles)		obtiennent un premier diplôme ou une première qualification					
D'ici 2023, porter à 50 % la proportion des enfants qui commencent la première année sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement	Proportion des enfants qui commencent la première année sans présenter de facteur de vulnérabilité	50 % des enfants qui commencent la première année sans présenter de facteur de vulnérabilité	64,9 % (EQDEM 2017)	RÉSULTATS DE L'EQDEM 2022 (AUTOMNE 2023)			
D'ici 2023, porter à 90 %, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	76,1 %	Aucune épreuve unique	65,7 %	67,4%	

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats		
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Augmenter de 5 % la part de la population adulte au Québec qui démontre des compétences élevées en littératie, selon les résultats du programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de 2023 (PEICA)	Part de la population adulte au Québec qui démontre des compétences élevées en littératie	Augmenter de 5 %	Vallée-de-la-Gatineau						
			60,7 %			54,8 %			
			Pontiac						
			61,5 %			55,6 %			

Orientation 3 : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
D'ici 2023, soutenir et faciliter la création d'environnements stimulants et propices aux apprentissages et à la pratique régulière d'activités physique	Activités physiques diversifiées	60 minutes par jour au primaire (300 minutes par semaine)	360 min.	400 min.	445 min.	445 min.	445 min.
D'ici 2023, assurer un climat scolaire positif et sécuritaire pour	Membre du personnel affirmant se		*nd	*nd	*nd	93 %	Prévu en 2026

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021- 2022	Résultats 2022-2023
l'ensemble des élèves et des intervenants (Sondage QES et PROPEL)	sentir en sécurité						
	Élèves affirmant se sentir en sécurité		*nd	*nd	*nd	83,5 %	Prévu en 2026
D'ici 2023, faire en sorte que toutes les infrastructures immobilières et technologiques soient dans un état satisfaisant et prêtes pour l'avenir	Infrastructures immobilières dans un état satisfaisant et prêtes pour l'avenir	29/29	1/29	1/29	1/29	1/29	1/29
	Technologies présentant un état non satisfaisant	Aucun	Implantation du Plan de développement des ressources informatiques (PDRI)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Orientation 4 : Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives :

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021- 2022	Résultats 2022-2023
D'ici 2023, soutenir les établissements afin qu'ils offrent des plateaux de développement professionnel visant à assurer le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques	Plateaux de développement professionnel visant à assurer le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques	Minimum d'un plateau par établissement	5/7	5/7	6/7	7/7	7/7

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
pédagogiques et éducatives	pédagogiques et éducatives						
D'ici 2022, s'assurer que 100 % des élèves aient accès chaque année à des projets pédagogiques intégrant le numérique	Élèves ayant accès chaque année à des projets pédagogiques intégrant le numérique	100 % des élèves ayant accès	*nd	*nd	100 %	100 %	100%

Orientation 5 : Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires de l'éducation :

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
D'ici 2023, améliorer la reconnaissance et la valorisation de l'expertise de tout le personnel (portrait de situation)	Sentiment de reconnaissance et de valorisation de l'expertise de tout le personnel	Portrait de situation	nd	nd	nd	nd	80,2%
D'ici 2023, accroître l'engagement, la participation et la collaboration de tous les parents, les familles et de la communauté dans la réussite des élèves (élaborer un portrait de situation)	L'engagement, la participation et la collaboration de tous les parents, les familles et de la communauté dans la réussite des élèves	Élaborer un portrait de situation	nd	nd	nd	nd	En déploiement

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
D'ici 2023, signer des protocoles d'entente de services avec tous les organismes partenaires assurant le partage des ressources et de l'expertise au profit des élèves	Nouvelles ententes de services signées	Augmentation	nd	nd	nd	nd	À venir

Orientation 6 : Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle en intégrant le principe de subsidiarité :

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Assurer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques	Comité de répartition des ressources	Argent directs aux élèves	40 432 762 \$	41 428 561 \$	43 145 920 \$	46 976 784 \$	*À venir

3.1.2 BILAN COLORÉ DES ONZE ACTIONS PRIORITAIRES

Au verso du napperon du PEVR 2018-2023 étaient présentées onze (11) actions prioritaires ainsi que les livrables attendus chaque année de leur mise en œuvre. Ces onze (11) actions avaient été priorisées parmi une liste de 35 actions prioritaires probantes et issues de la recherche qui donnaient des résultats pour améliorer la réussite des élèves. Ces actions ont été confiées à des comités mandataires chargés d'assurer leur développement et leur mise en œuvre, d'en assurer les suivis et leur régulation.

Voici un tableau confirmant l'état d'avancement des travaux concernant ces actions prioritaires :

#	ACTION PRIORITAIRE	2018	2023
1	Mieux outiller les jeunes par rapport à leur orientation professionnelle	■	■
2	Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire	■	■
3	Améliorer la préparation et la formation continue des enseignants pour mieux répondre aux besoins des élèves	■	■
4	Déterminer une planification des projets numériques par établissement	■	■
5	Déployer le soutien et l'accompagnement nécessaire au développement des compétences numériques du personnel enseignant	■	■
6	Élaborer une politique d'appréciation de la contribution et du développement professionnel cohérente avec la vision et la mission de l'organisation	■	■
7	Valoriser davantage le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant	■	■
8	Maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant	■	■
9	Développement d'une compréhension commune des rôles et des responsabilités des différents acteurs en lien avec la réussite scolaire	■	■
10	Mobiliser les ressources autour des vulnérabilités et des priorités établies	■	■
11	Développement et actualisation d'une stratégie de recrutement et de qualification du personnel	■	■

Légende

- Des actions concrètes restent à être entamées pour cette action prioritaire
- Des ajustements sont encore nécessaires afin que cette action prioritaire soit pleinement opérationnelle
- Cette action a été réalisée et est opérationnelle, elle peut toujours être optimisée

3.2 LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

3.2.1 SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE DÉCLARÉS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École secondaire Sieur-de-Coulouge	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0%
École des Petits-Ponts	De 10 à 19 événements déclarés	40 et plus événements déclarés	0%
École du Cœur-de-la-Gatineau (primaire)	De 10 à 19 événements déclarés	40 et plus événements déclarés	0%
École du Cœur-de-la-Gatineau (secondaire)	Aucun événement déclaré	40 et plus événements déclarés	0%
École Le Rucher	40 et plus événements déclarés	40 et plus événements déclarés	0%
École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0%
Centre d'éducation des adultes	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement déclaré	0%
École des métiers	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0%

3.2.2 INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

ESSC :

- Semaine de la communication positive CSSHBO (mars 2023) ;
- Tournée de classe de la part des TES afin de promouvoir la bienveillance et le rôle des témoins lors d'une situation de violence ou d'intimidation ;
- Conférence avec Michel Duval (motivateur, attitude positive, l'importance de s'engager) ;
- Questionnaire CSSHBO portant sur la réalité scolaire (sentiment de sécurité à l'école, perceptions et situations observées et vécues) pour les membres du personnel ;
- Maintenir l'interdiction des sorties hors du terrain de l'école ;
- Envoyer aux parents, élèves et membres du personnel le feuillet explicatif comprenant le rôle de chacun devant une situation de violence ou d'intimidation ainsi que les étapes d'intervention.

Petits-Ponts :

- Semaine de la communication positive (mars 2023) ;
- Maintien de la journée de communication positive « Soyons gentils » avec le port des chandails roses tout en profitant de ce moment hebdomadaire pour intervenir en prévention ;
- Intégration avec régularité à l'horaire d'enseignement (planification quotidienne découlant de la grille-matière) les pauses actives ;
- Poursuite de la mise en place d'un groupe CAP T.E.S. afin de poursuivre le développement de l'expertise individuelle et collective SRPI ;
- Expérimenter et étendre le programme CA-CP (Corps actif – Cerveau performant) dans l'ensemble des pavillons EPP via nos ressources en sports et loisirs ;
- Poursuivre et maintenir l'accompagnement et le développement professionnel en psychoéducation auprès des intervenants des pavillons ;
- Dresser des portraits de situation par pavillon (bilan SRPI à partir du Profileur) au moins à 2 reprises/ année pour permettre le réajustement des pratiques pédagogiques.

Cœur-de-la-Gatineau :

- Semaine de la communication positive (mars 2023) ;
- Plusieurs ateliers sur la gestion socioémotionnelle à l'air du numérique offerts aux membres du personnel lors des journées pédagogiques ;
- Une présentation sur la cyberintimidation a été offerte aux classes de 5-6e année de différents pavillons par le policier éducateur ;
- Utilisation la trousse sextos au secondaire ;
- Offre d'ateliers d'habiletés sociales : Espace Outaouais au pavillon primaire Gracefield.
- Projet "mur de la réussite" (renforcement des comportements positifs) ;
- Service de TES à temps complet dans chaque pavillon.

Le Rucher :

- Semaine de la communication positive (mars 2023) ;
- Portrait du climat scolaire à la suite du questionnaire passé aux élèves et membres du personnel.
- Organisation d'activités (membres du personnel) lors de la période du dîner ;
- Ateliers ciblés en classe (TES) : Estime de soi, gestion des émotions, habiletés sociales, la méditation, gestion du stress, résolution de conflit, intimidation... ;

- Ateliers par des ressources externes (présence des organismes communautaires et partenaires externes dans les pavillons) ;
- Semaine de sensibilisation à la citoyenneté numérique (avril 2023).

CÉHG :

- Semaine de la communication positive CSSHBO (mars 2023) ;
- Vidéo de la communication positive fait par les élèves ;
- « Brigade » (groupe de 6 élèves de différents niveaux) ;
- Interventions immédiates et valorisation lors des bonnes communications entre élèves ;
- Atelier avec le policier éducateur au besoin.

Centre d'éducation des adultes :

- Semaine de la communication positive (mars 2023) ;
- Atelier explicatif de la démarche attendue lors d'une situation de violence ou d'intimidation offert aux élèves et aux membres du personnel ;
- Signets remis aux élèves et membres du personnel comme rappel de la séquence d'intervention et de la terminologie ;
- Utilisation du feuillet résumé du plan comme moyen pour rappeler la terminologie ;
- Activités organisées : Toile collective, Les clés de la réussite, Pensée positive affichée dans le secteur commerce, Un panier privilège (pour les personnes qui vivent un moment difficile), échange privilégié chaque matin avec chaque élève et lors de chaque réussite des élèves, remise d'un certificat.

École des métiers :

- Semaine de la communication positive (mars 2023) ;
- Atelier explicatif de la démarche attendue lors d'une situation de violence ou d'intimidation offert aux élèves et aux membres du personnel ;
- Signets remis aux élèves et membres du personnel comme rappel de la séquence d'intervention et de la terminologie ;
- Utilisation du feuillet résumé du plan comme moyen pour rappeler la terminologie ;
- Activités organisées : Toile collective, Les clés de la réussite, Pensée positive affichée dans le secteur commerce, Un panier privilège, Échange privilégié chaque matin avec chaque élève et lors de chaque réussite des élèves, remise d'un certificat.

3.3 PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Dans le cadre de cette procédure nationale et uniformisée, le Protecteur national de l'élève peut compter sur la présence, partout au Québec, de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.



*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si :

1. Il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2. La plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

** Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décide d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

Porter plainte

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant au plus trois (3) étapes :

Étape 1 – Personne directement concernée ou son supérieur

Pour déposer une plainte, l'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

La plainte peut être verbale, mais il est préférable de la faire par écrit.

La personne qui reçoit la plainte a un délai de dix (10) jours ouvrables pour y répondre.

Étape 2 – Responsable du traitement des plaintes

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de leur plainte ou si le délai de dix (10) jours ouvrables est dépassé, il peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire, de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé selon le cas.

La plainte peut être verbale, mais il est préférable de la faire par écrit.

Le responsable du traitement des plaintes dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour y répondre.

Le responsable du traitement des plaintes au CSSHBO est Stéphane Rondeau.

Pour formuler une plainte auprès du RTP, les parents ou les élèves peuvent compléter le formulaire ou communiquer avec le RTP selon les informations suivantes :

Adresse courriel : plaintes@csshbo.gouv.qc.ca

Adresse : 331, rue du Couvent Maniwaki (Québec), J9E 1H5

Téléphone : 1 888 831-9606 poste 16235

Étape 3 – Protecteur régional de l'élève

Si l'élève ou son parent est toujours insatisfait du traitement de sa plainte, ou si le délai de quinze (15) jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur régional de l'élève de sa région. Celui-ci assistera l'élève ou son parent dans la formulation écrite de sa plainte.

L'élève ou son parent peut choisir le mode de communication qui lui convient le mieux entre :

Formulaire de plainte web : pne.gouv.qc.ca/formulaire

Téléphone ou texto: 1 833 420-5233

Courriel : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Le protecteur régional de l'élève dispose de vingt (20) jours ouvrables pour examiner la plainte et émettre ses conclusions. S'il juge la plainte fondée, il pourra formuler des recommandations au centre de services scolaire, à la commission scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé.

Avant leur transmission, les conclusions sont cependant examinées par le Protecteur national de l'élève, qui dispose pour sa part d'un délai maximal de cinq (5) jours ouvrables pour décider d'examiner lui-même la plainte. Dans cette éventualité, il dispose alors de dix (10) jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, au besoin, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 RÉPARTITION DES REVENUS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus :

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doivent permettre au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'assumer ses responsabilités quant à l'accès à des services de qualité à tous les élèves sur son territoire. Les objectifs visent notamment à :

- a) Donner accès à des services de qualité à tous les élèves du CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais par une répartition équitable des ressources.
- b) Optimiser l'utilisation des ressources financières dont le Centre de services scolaire dispose, en vue de la réussite scolaire des élèves en milieu défavorisé et en lien avec les orientations adoptées par le Centre de services scolaire.

Objectifs pour les établissements :

- a) Faire des choix budgétaires qui ont comme priorité la réussite et la persévérance des élèves ;
- b) Permettre à chacun des établissements l'adaptation des services aux besoins des élèves ;
- c) Favoriser le maintien des services éducatifs dans les communautés ;
- d) Assurer une répartition équitable des ressources qui tient compte des inégalités sociales et économiques et des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

Objectifs pour les services administratifs, éducatifs et aux comités :

- a) Allouer des ressources financières aux services administratifs, éducatifs et aux divers comités leur permettant de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements ;
- b) Pour éviter de transférer à chacun des établissements un risque excessif, favoriser le maintien des ressources financières centralisées accessibles à tous les établissements pour certains types de dépenses difficilement prévisibles (exemple : absentéisme, règlements judiciaires reliés à des conflits de travail, réfections majeures, etc.);
- c) En tant que propriétaire des immeubles, prévoir les sommes nécessaires au maintien de leur état ;
- d) Conserver les ressources financières suffisantes pour les éléments maintenus centralisés, mais qui sont au bénéfice des établissements selon les besoins spécifiques de chacun (exemple : consommation énergétique).

Les principes de la répartition annuelle des revenus :

- La transparence et l'équité guident le Centre de services scolaire dans son modèle d'allocation des ressources ;
- L'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur ;
- Les établissements doivent assumer leurs responsabilités en faisant des choix budgétaires qui respectent une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elles disposent. (L.I.P. article 207.1) ;

- Les allocations budgétaires allouées par le Centre de services scolaire aux établissements tiennent compte de son plan d'engagement vers la réussite, des inégalités sociales et économiques, des besoins exprimés par ceux-ci, du type de clientèle qu'ils desservent, de leur projet éducatif ainsi que des particularités des bâtiments ;
- Les allocations budgétaires allouées aux services administratifs tiennent compte des besoins exprimés par la direction de chacun des services, des besoins corporatifs et des priorités retenues par le conseil d'administration et des disponibilités budgétaires ;
- Certains services, bien qu'ils puissent faire l'objet d'allocations, doivent être autofinancés par l'établissement en tenant compte des coûts directs et indirects ;
- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuie le Centre de services scolaire dans toutes les décisions financières (L.I.P. articles 279;96.24;110.13).

Les critères servant à déterminer les montants alloués :

La direction générale soumet un budget de fonctionnement pour le conseil d'administration ainsi que pour chacun des services administratifs.

Ce budget tient compte des besoins exprimés par la direction de chacun des services, des besoins corporatifs et des priorités retenues par le conseil d'administration et des disponibilités budgétaires.

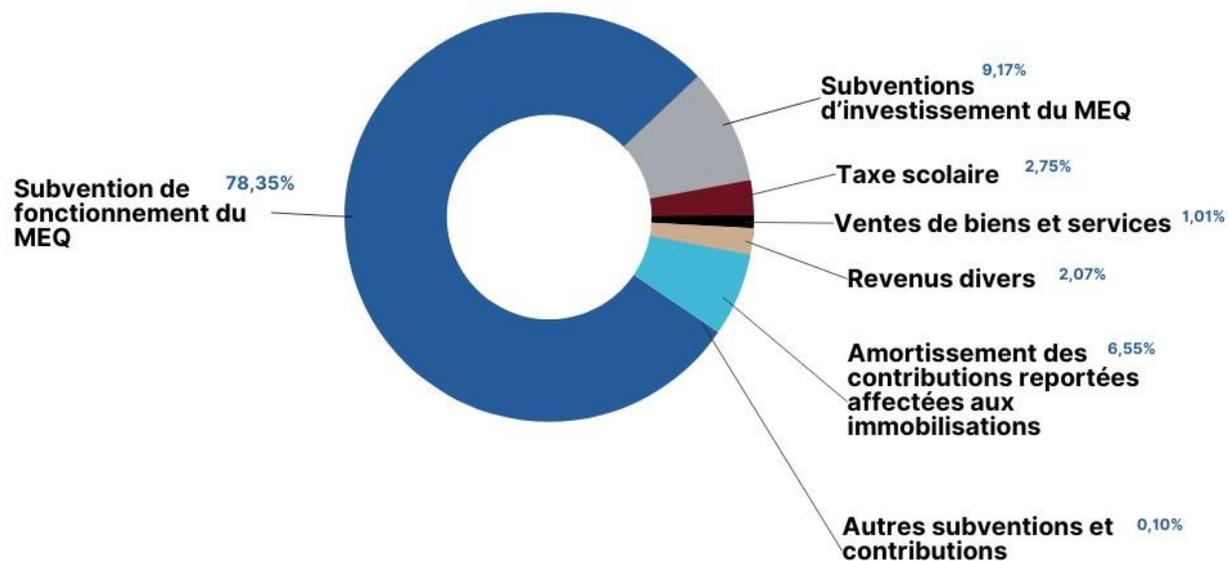
Le budget prévoit également les ressources financières pour des situations prioritaires ainsi que pour certaines dépenses qui sont centralisées, telles que :

- Le transport scolaire ;
- Le service de la dette ;
- La masse salariale et l'absentéisme du personnel enseignant du secteur jeune et du personnel de direction des établissements ;
- L'absentéisme relié à l'assurance salaire des autres personnels ;
- La santé et la sécurité au travail ;
- Les dépenses relatives aux bâtiments ;
- Les règlements judiciaires reliés à des conflits de travail ;
- Le développement et le maintien des technologies ;
- Les services éducatifs centralisés en argent (\$) et/ou en service (Annexe A).

4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

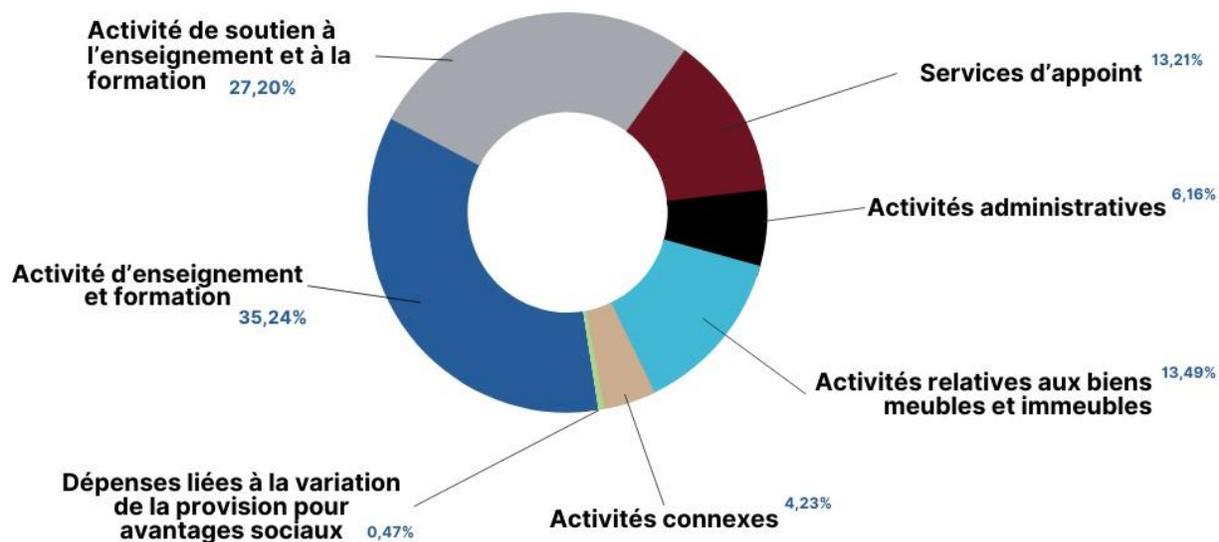
REVENUS	EN \$	EN %
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MEQ	59 428 410 \$	78,35%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DU MEQ	6 959 891 \$	9,17%
TAXE SCOLAIRE	2 088 594 \$	2,75%
AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	74 544 \$	0,10%
VENTES DE BIENS ET SERVICES	765 226 \$	1,01%
REVENUS DIVERS	1 566 811 \$	2,07%
AMORTISSEMENT DES CONTRIBUTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX IMMOBILISATIONS	4 966 509 \$	6,55%
TOTAL	75 849 985 \$	100%

Revenus 2022-2023



DÉPENSES	EN \$	EN %
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION	23 590 573 \$	35,24%
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	18 210 589 \$	27,20%
SERVICES D'APPOINT	8 843 046 \$	13,21%
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	4 125 110 \$	6,16%
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	9 032 422 \$	13,49%
ACTIVITÉS CONNEXES	2 832 392 \$	4,23%
DÉPENSES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	312 768 \$	0,47%
TOTAL	66 946 900 \$	100%

Dépenses 2022-2023



4.3 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

- Répartition de l'effectif en heures :

774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais – Avril 2022 à mars 2023

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	63 899,20	0,00	63 899,20	42
2. Personnel professionnel	62 936,02	126,23	63062,25	49
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	419 812,36	1496,33	421 308,69	656
5. Personnel de bureau, technicien assimilé	378 435,94	1936,51	380 372,45	504
6. Agent de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	29 865,64	3615,13	33 480,77	24
Total	954 949,16	7174,20	962 123,36	1275

- Résumé du niveau de l'effectif :

Cible établie par le ministre de l'Éducation (1) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	954 949,16
Total des heures rémunérées effectuées (3) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	962 123,36
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (2) = (3) – (1)	7174,20
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non, dépassement selon les besoins des élèves

4.4 CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS

- **Contrats de service comportant une dépense de 25000 \$ et plus :**

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	2	147 000\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	14	1 900 299\$
Total	16	2 047 299\$

4.5 RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

4.5.1 RESSOURCES MATÉRIELLES :

- **Maintien de l'actif immobilier :**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de compte)		
Solde des allocations non dépensées au 30 juin 2022	Allocation pour l'année 2022-2023	Dépenses encourues pour l'année 2022-2023	Soldes des allocations non dépensées au 30 juin 2023
5 228 436 \$	6 861 822 \$	3 484 010 \$	8 606 248 \$

Travaux réalisés en 2022-2023 :

- Toitures des pavillons Saint-Nom-de-Marie, Saint-Pierre, Dominique-Savio, Laval et Sacré-Cœur de Grand-Remous.
- Amélioration de l'éclairage du terrain de tennis à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

À venir :

- Laboratoires à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau
- Ascenseur à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau
- Remplacement des portes et fenêtres aux Pavillons Académie Sacré-Cœur, Saint-Boniface et Sainte-Anne
- Cuisine des élèves et classe maternelle au Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield

4.5.2 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Cybersécurité et gestion de la sécurité informationnelle :

- Surveillance d'avancement de la mise en place du plan de cybersécurité consistant à la mise en place des 15 mesures gouvernementales ;
- Développement d'un espace de déclaration et de traitement semi-automatisé des incidents de sécurité dans le logiciel gestion des services informatiques ;
- Application d'un processus de traitement de déclaration des fuites de données ;
- Traitement de 729 alertes gouvernementales et de 382 alertes de systèmes clients.

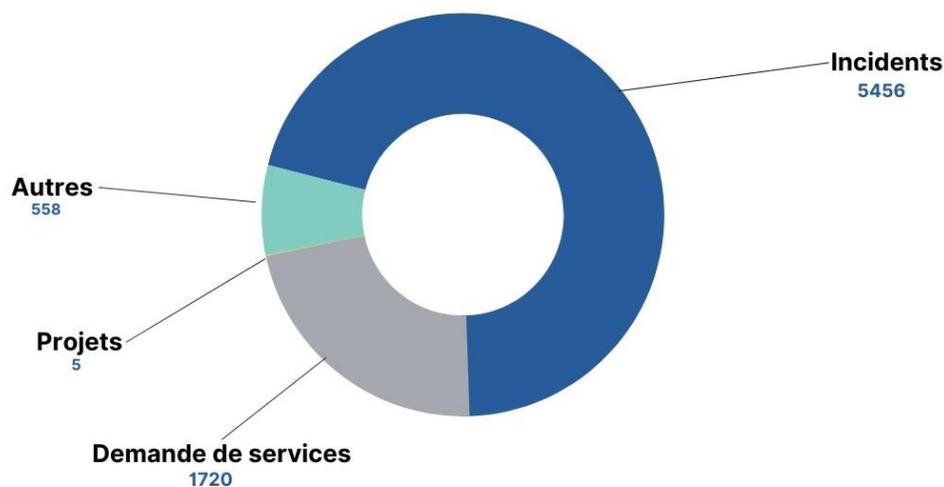
Développement de la gestion par projet et transformation numérique :

- Modélisation du processus de gestion de projet dans notre logiciel ITSM ;
- Intégration des phases de projet et rôles des intervenants.

Soutien technique aux écoles et centres :

Type de soutien	Nb
Incidents	5456
Demandes de service	1720
Projets	5
Autres	558
Total	7739

Billets traités en 2022-2023



nb = 7739

Autres types de soutien :

- Soutien pédagogique numérique en salle de classe ;
- Incidents techniques et demandes de services ;
- Amélioration du catalogue de service dans une vision d'expérience client simplifiée.

Gestion des ressources informationnelles :

- Intégration des équipements dans la base de données de gestion des configurations (CMDB) du service ;
- Projets de renforcement des infrastructures de réseau et télécommunication ;
- Mise à niveau continue des appareils pour élèves et enseignants.

8. Annexes du rapport annuel

ANNEXE 1 - RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS**

**Rapport annuel du Protecteur de l'élève
pour l'année scolaire 2022-2023**

**Présenté à la Direction générale
et au Conseil d'administration**

Par

Yvon Landry

Protecteur de l'élève

30 septembre 2023

Monsieur Denis Rossignol

Directeur général

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

331, rue du Couvent

Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Monsieur le Directeur général,

L'année 2022-2023 a été marquée par l'entrée en poste du soussigné en tant que Protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire des Hauts-Bois- de-l'Outaouais (CSSHBO) en remplacement de Me Janik Sunstrum. La gestion et le traitement des plaintes, des demandes et des dossiers ont donc pu être assurés en continuité toujours en étroite collaboration avec le Substitut au Protecteur de l'élève, M. Guy Aublet.

En conformité avec l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le présent rapport présente une synthèse du seul rapport produit cette année par le Protecteur de l'élève de même qu'un tableau-synthèse des demandes d'information reçues de la part de parents ou d'élèves adultes.

Il est à noter que le résumé du rapport fait abstraction de toute information pouvant identifier les plaignants, l'établissement scolaire visé de même que les différents intervenants concernés.

L'excellente collaboration des différents intervenants, notamment le personnel de direction des écoles et des services du CSSHBO a de beaucoup facilité le travail du Protecteur de l'élève. Il en va de même de la qualité des échanges avec le personnel du Secrétariat général notamment le secrétaire général qui est responsable du service des plaintes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Yvon Landry, Protecteur de l'élève

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022-2023, 1 seule plainte a fait l'objet d'un rapport formel à la Direction générale et au Conseil d'administration du CSSHBO par le Protecteur de l'élève.

Pour les fins de ce rapport, le Protecteur de l'élève a pu établir la recevabilité de la plainte puisqu'elle répondait aux critères suivants : elle touchait un droit à un service éducatif et elle avait été étudiée par la direction d'école et par le responsable des plaintes au Centre de services scolaire. La plainte avait également fait l'objet d'une présentation au comité de révision du CSSHBO.

1) La nature des demandes

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, soit entre les 26 juillet et 30 mai, j'ai reçu un total de 17 communications téléphoniques ou courriels de parents ou d'élèves adultes. Les motifs de ces communications sont en lien avec des situations problématiques ou des demandes d'information répertoriées dans les catégories indiquées au tableau ci-joint.

Motifs	Nb.
1) Comportement relié à la violence ou à l'intimidation	1
2) Transfert d'école, gestion des surplus	4
3) Résultats d'évaluation et admissibilité à des programmes particuliers	1
4) Relation et communication avec le personnel et la direction de l'école	4
5) Demande d'information générale	3
6) Suspensions internes ou externes	4

Il importe de préciser que la seule demande d'information adressée au Protecteur de l'élève ayant porté directement sur un comportement relié à la violence ou à l'intimidation n'a pas conduit à la production d'un rapport. Il en a été de même pour les 4 autres demandes d'information liées à des suspensions d'élèves et qui étaient toutes liées également à des gestes de violence.

Suivis aux demandes faites par téléphone ou par courriel

Les demandes adressées au Protecteur de l'élève l'ont été autant par téléphone que par courriel. Hormis la demande qui a engendré la production d'un rapport formel, le décompte des demandes nous apprend que le temps moyen consacré à ces dernières par le protecteur de l'élève était d'environ 30 minutes. Dans la plupart des cas, l'entretien ou l'échange de courriel portait sur la procédure de traitement d'une plainte ce qui avait pour effet d'inviter le plaignant à présenter d'abord sa plainte à l'établissement concerné. Rien n'empêche que le Protecteur de l'élève a, à chaque occasion, pris soin d'entendre les doléances des plaignants et tenté, au meilleur de ses connaissances, de bien les guider dans la formulation de leur plainte. Tous les entretiens avec les plaignants ont été respectueux. D'ailleurs, en aucun cas, il y a eu nécessité d'un second entretien avec les plaignants.

PLAINTE 1

La nature de la plainte et la recevabilité

Cette plainte est relative au refus du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais de maintenir un élève dans son école secondaire actuelle au lieu de le transférer comme prévu à un centre de formation adapté à ses besoins et aux services scolaires qu'il requiert.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève puisqu'elle est en lien avec les règles régissant le classement des élèves en vigueur à l'école actuelle de l'élève.

Constats et recommandations

Le refus de maintien de l'élève dans son école secondaire actuelle repose à la base sur le fait que ce dernier n'a pas réussi sa première ni sa deuxième année secondaire. Comme il n'a pas atteint les objectifs de qualification et de diplomation requis, il lui serait impossible de reprendre sa 2^e année secondaire actuelle puisqu'il aura 16 ans durant l'année. L'élève a par ailleurs eu plusieurs manquements durant sa 2^e année secondaire notamment au niveau de sa participation à ses apprentissages et au niveau comportemental. L'élève a par ailleurs été suspendu de l'école à 14 occasions en raison de violence verbale et propos grossiers.

Le parent qui a déposé la plainte a fait part de son mécontentement concernant le manque de suivi rigoureux du cheminement scolaire de son enfant par l'école durant la dernière année scolaire. Selon le parent, le transfert de son enfant vers un centre de formation adapté à ses besoins pourrait le placer en situation de décrochage puisqu'il risquerait de multiplier ses absences.

Les observations faites par le Protecteur de l'élève lors du traitement de la plainte n'ont donc pas permis de recommander l'acquiescement à la demande du parent. L'élève ne peut pas continuer sa scolarisation à son école secondaire en 2022-2023 en vertu des règles de classement en vigueur au CSSHBO. Conformément à la Loi sur l'instruction publique, l'élève devra par contre poursuivre obligatoirement sa scolarisation dans un établissement scolaire approprié durant l'année 2022-2023 sans quoi la Direction de la protection de la jeunesse pourrait être appelée à intervenir.

CONCLUSION

Monsieur le Directeur général et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, je vous assure que j'ai assumé ma fonction de Protecteur de l'élève au meilleur de mes connaissances. J'ai beaucoup apprécié que vous m'ayez fait confiance pour relever ce défi que constitue le fait d'offrir une écoute adéquate et des réponses appropriées, voire rassurantes, aux parents lorsqu'ils se questionnent sur toute sorte de situations touchant la scolarisation de leur enfant.

J'espère sincèrement que les observations que contenait le rapport soumis et les informations transmises aux parents et aux élèves adultes lors d'appels téléphoniques ou retours de courriels vont servir au maintien et à l'amélioration, le cas échéant, des services aux élèves dans leur école qui a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

J'aimerais remercier également les parents, les élèves et les intervenants du CSSHBO pour leur confiance à mon endroit durant mon mandat qui a pris fin le 27 août dernier avec l'entrée en poste de Me Esthel Née, Protectrice régionale de l'élève.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Yvon Landry Protecteur de
l'élève

WWW.CSSHBO.GOUV.QC.CA



*Centre
de services scolaire
des Hauts-Bois-
de-l'Outaouais*

Québec 